

Le 12 mai 2026

Natura 2000 : Les travaux de restauration de l'Étang de Rumien sont terminés à Longny-les-Villages (61)

Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a visité aujourd'hui l'Étang de Rumien à Longny-les-Villages (61), qui a bénéficié de travaux financés par la Région Normandie à hauteur de 420 000 euros, au titre du dispositif « Contrat Natura 2000 », en présence d'Hubert Dejean de La Batie, Vice-président de la Région en charge du développement durable.

Pour mémoire, la compétence Natura 2000 a été partiellement transférée aux Régions. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région est autorité administrative pour les sites exclusivement terrestres, soit 60 sites sur un total de 94 sites à l'échelle de la Normandie. A ce titre, elle pilote et coordonne la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, approuve les Documents de gestion de ces sites, veille à la bonne tenue des comités de pilotage et assure la maîtrise d'ouvrage des sites en l'absence de collectivité locale volontaire.

La Région finance également la mise en place de « Contrats Natura 2000 ». Ce dispositif vise à restaurer les milieux naturels pour préserver ou améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été désignés : restauration d'étangs, réouverture de milieux type pelouses semi-naturelles par éco-pâturage, restauration de tourbières, préservation de bois sénescents...

Le taux de financement de ces actions de gestion / travaux peut atteindre 100% via le FEDER/Région. Le dispositif est ouvert à tous types de porteurs (particuliers, entreprises, associations, collectivités), sauf aux agriculteurs qui bénéficient du dispositif spécifique des mesures agro-environnementales et climatiques (ou contrats agricoles), instruits par l'Etat.

L'Étang de Rumien est situé dans le Parc naturel régional du Perche, maître d'ouvrage et animateur de 7 sites Natura 2000, dont 5 exclusivement ou principalement en Normandie :

- « Forêts, étangs et tourbières du Haut-Perche »
- « Bois et coteaux à l'ouest de Mortagne-au-Perche »
- « Bois et coteaux calcaires sous Bellême »
- « Carrière de la Mansonnière »
- « Forêts et étangs du Perche »

L'étang a subi un atterrissement progressif (comblement par accumulation de sédiments) et une colonisation par les ligneux (aulnaie, saulaie), qui ont pour conséquence de réduire progressivement les zones en eau libre. L'objectif de ces travaux :

- **Rendre l'étang plus accueillant** pour les oiseaux, les herbiers aquatiques et les mégaphorbiaies, tout en préservant les rives boisées ;
- **Diversifier la flore et la faune** et améliorer le fonctionnement écologique du milieu ;

Les travaux réalisés et terminés en août 2025 :

- **Curage des zones envasées** : Restaurer la profondeur et réduire le niveau de trophie (eutrophisation) ;
- **Dégagement partiel de la queue d'étang et du tributaire** : Favoriser la végétation herbacée et restaurer les écoulements ;
- **Création d'un chenal** : Diversifier les profondeurs, isoler une zone marécageuse pour la nidification des canards et améliorer les interfaces entre végétations ;
- **Restauration des fils d'eau** : Assurer un bon écoulement lors des vidanges.

Les bénéfices attendus concernent l'amélioration quantitative et qualitative de la biodiversité (diversification des niches, restauration des habitats) :

- **En termes de flore** : Retour probable du Flûteau nageant et de la Littorelle à une fleur, favorisant l'habitat européen des eaux stagnantes oligotrophes à végétation vivace.
- **En termes de faune** :
 - **Oiseaux** : meilleure nidification pour les fuligules, grèbes et autres espèces nicheuses.
 - **Odonates et amphibiens** : augmentation du potentiel d'accueil.
 - **Chauves-souris** : La présence d'un point d'eau et d'une ressource en insectes pourrait favoriser leur fréquentation.
- **Préservation des habitats** :
 - Une banque de graines est à conserver dans les zones non curées (vase non remaniée, bordures, zones peu envasées) pour permettre une recolonisation naturelle ;
 - Le curage limite la colonisation par les touradons, qui menacent les herbiers aquatiques.

Depuis 2023, 78 contrats ont ainsi pu être engagés sur l'ensemble du territoire normand, pour un montant total d'aide de 6,35 millions d'euros à l'aide de 7 appels à projets. Différents types de porteurs ont ainsi pu être soutenus pour leur travaux de restauration écologique :

- 49% par des associations ;
- 27% par des propriétaires privés ;
- 22% par des collectivités ;
- 1% par des établissements publics (ONF).

Contact presse :

Laure Wattinne – laure.wattinne@normandie.fr – 06 44 17 55 41